

Nombre de conseillers en exercice : 46 soit 1000 voix

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin à quatorze heures trente

**PRÉSENTS** : 18 soit 809 voix, le Comité Syndical étant réuni à Guignen (35)

**VOTANTS (DONT X POUVOIRS)** : 22 dont 4 pouvoirs après convocation légale,

**DATE DE CONVOCATION** : le 01/06/2022

## Comité syndical du 17 juin 2022

### Étaient présents :

Bertrand ROBERDEL, Arc Sud Bretagne - Philippe BRIZARD, Bretagne Porte de Loire Communauté - Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande - Philippe JOUNY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois - Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Jean-Claude BELINE, Pays de Chateaugiron Communauté - Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté - Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté - Jean-François MARY, Redon Agglomération - Pascal HERVE, Rennes Métropole - Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté - Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté - Bernard LE GUEN, CAP Atlantique - Bruno LE BORGNE, Syndicat Eau du Morbihan - Rémi PITRE, Syndicat Mixte Ouest 35 - François CHENEAU, CARENE - Yann SOULABAILLE, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine - Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique.

### Ont donné pouvoir :

Aude de la Vergne, Vitré Communauté à Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté – Joseph DAVID, CAP Atlantique collègue EPCI à Bernard LE GUEN, CAP Atlantique collègue Eau potable – Jean RONSIN, Montfort Communauté à Daniel HOUITTE, Val d'Ille Aubigné - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté à Pascal HERVÉ, Rennes Métropole.

### Étaient absents et excusés :

Régine ROSSET, Arc Sud Bretagne - Vincent MINIER, Bretagne Porte de Loire Communauté - Annabelle QUENTEL, Bretagne Romantique - Murielle DOUTE-BOUOTON, Communauté de communes de Brocéliande - Joseph DAVID, CAP Atlantique - Claude BODET, CAP Atlantique - Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval – Christiane JOUBIOUX, Centre Morbihan Communauté - Benoit ROLLAND, Centre Morbihan Communauté - Sébastien CROSSOUARD, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Fabrice GENOUËL, De l'Oust à Brocéliande Communauté - Jean-Yves HENRY, CC Erdre et Gesvres - Romuald MARTIN, CC Erdre et Gesvres - Olivier DEMARTY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois - Claire THEVENIAU, Communauté de communes de Nozay - Jean-Michel BUF, Communauté de communes de la Région de Blain - Rita SCHLADT, Communauté de communes de la Région de Blain - Michel GUERNEVE, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Stéphane PIQUET, Liffré-Cormier Communauté - David VEILLAUD, Liffré-Cormier Communauté - Jean RONSIN, Montfort Communauté - Fabienne BONDON, Montfort Communauté - Dominique DENIEUL, Pays de Chateaugiron Communauté - Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté - Bernard LECUYER, Pontivy Communauté - Daniel AUDO, Pontivy Communauté - Raymond HOUEIX, Questembert Communauté - Yohann MORISOT, Redon Agglomération - Didier CHAPELLON, Rennes Métropole - Ludovic BROSSARD, Rennes Métropole - Thierry LE BIHAN, Rennes Métropole - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté - Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté - Patrick HERVIOU, Saint-Méen-Montauban communauté - Philippe CHEVREL, Saint-Méen-Montauban Communauté - David DUGUEPEROUX, Val d'Ille-Aubigné Communauté - Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté - Aude de la VERGNE, Vitré Communauté - Michel ERRARD, Vitré Communauté - Claude BODET, CAP Atlantique - Joël SIELLER, Syndicat Mixte Ouest 35 - Vincent COWET, Syndicat Eau du Morbihan - Eric PROVOST, CARENE - Delphine ALEXANDRE, Région Bretagne - Franck PICHOT, Département d'Ille-et-Vilaine - Chloé GIRARDOT-MOITIE, Département de Loire-Atlantique.

\* \*

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.*

## Délibération Comité syndical du 17 juin 2022

### FINANCES : Budget Supplémentaire du Budget Principal

Le Budget Supplémentaire 2022 proposé intègre :

- les résultats de clôture 2021, conformément aux affectations précédemment votées et les restes à réaliser de cet exercice ;
- quelques inscriptions nouvelles de l'exercice en cours.

	Prévision budget primitif 2022		AFFECTATION DU RESULTAT 2021 ET REPORTS		INSCRIPTIONS NOUVELLES 2022		TOTAL BS		TOTAL Budget 2022	
	Section de fonctionnement	Section investissement	Section de fonctionnement	Section investissement	Section de fonctionnement	Section investissement	Section de fonctionnement	Section investissement	Section de fonctionnement	Section investissement
<b>Budget Principal</b>										
* Besoin de financement de clôture				101 276,94						
* Excédent de l'exercice EPTB			1 774 913,62	0,00						
* Excédent de l'exercice Syndicats			438 709,54	365 758,01						
Résultats de fonctionnement cumulés			2 213 623,16	264 481,07						
*affectation de l'excédent de fonctionnement anticipée au BP			200 000,00	1 300 000,00						
* Restes à réaliser recettes				220 000,00						
* Restes à réaliser dépenses				220 000,00						
Besoin de financement net										
Affectation complémentaire du résultat			713 623,16							
Report section de fonctionnement			0,00							
<b>Total Dépenses</b>	<b>10 556 500,00</b>	<b>6 295 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 179 973,00</b>	<b>2 321 110,00</b>	<b>1 179 973,00</b>	<b>2 321 110,00</b>	<b>11 736 473,00</b>	<b>8 616 110,00</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>10 556 500,00</b>	<b>6 295 000,00</b>	<b>713 623,16</b>	<b>264 481,07</b>	<b>466 349,84</b>	<b>2 056 628,93</b>	<b>1 179 973,00</b>	<b>2 321 110,00</b>	<b>11 736 473,00</b>	<b>8 616 110,00</b>

En fonctionnement, le montant de 200 000 € a été affecté au 1068 par anticipation au BP, et de 1 300 000 € a été affecté à sa propre section par anticipation. Une affectation complémentaire de 713 623,16 € permet d'affecter le solde du résultat de la section. En investissement, l'excédent de clôture de 264 481,07 € est reporté à sa propre section.

Le Budget Supplémentaire du Budget Principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 501 083 €.

### En investissement,

Les dépenses et recettes s'équilibrent en recettes et en dépenses, pour un montant total de 2 321 110 €.

Les dépenses nouvelles sont constituées principalement d'une épargne au chapitre des dépenses imprévues pour 432 000 €, de travaux complémentaires pour les unités amont de 1 849 110 € pour arriver à l'intégralité du montant des protocoles, ainsi que de quelques besoins en matériels supplémentaires, et d'une dépense d'étude pour le schéma directeur des systèmes d'information.

#### Détail des inscriptions nouvelles en investissement :

INVESTISSEMENT				
Compte	Centre	Libellé	Montant	Objet
<b>Dépenses investissement</b>				
020	NA	Dépenses imprévues investissement	432 000,00	
Sous total chapitre 020			432 000,00	
2031	Socle	Etudes	40 000,00	AMO Rochevilaine
Sous total chapitre 20			<b>40 000,00</b>	
4541	UGVE	Opération cpt de tiers unités est	1 102 660,00	Travaux complément prévu au protocole UGVE
4541	UGVO	Opération cpt de tiers unités ouest	746 450,00	Travaux complément prévu au protocole UGVO
Sous total chapitre 45			<b>1 849 110,00</b>	
<b>Total Dépenses INVESTISSEMENT</b>			<b>2 321 110,00</b>	
<b>Recettes investissement</b>				
001	NA	Excédent d'investissement reporté	264 481,07	Excédent d'investissement reporté
Excédent d'investissement reporté			264 481,07	
4541	UGVE	Opération cpt de tiers unités UGVE	1 102 660,00	Travaux complément recettes prévu au protocole UGVE
4541	UGVO	Opération cpt de tiers unités UGVO	746 450,00	Travaux complément recettes prévu au protocole UGVO
Sous total chapitre 45			1 849 110,00	
Total Recettes réelles d'investissement			2 113 591,07	
21	NA	Virement de la section de fonctionnement	207 518,93	
<b>Total Recettes d'ordre d'investissement</b>			<b>207 518,93</b>	

### En fonctionnement,

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 179 973 €. Il s'agit essentiellement des études et prestations complémentaires des unités amonts pour atteindre 100% du protocole. A noter également une prévision de 25 000 € pour l'étude du schéma directeur des systèmes d'information de l'EPTB, et de 36 000 € pour le séminaire d'intégration. Un montant de 140 000 € en dépenses et en recettes est ajouté pour les paiements des services environnementaux sur l'unité Est, en raison de la reprise de ces actions par l'EPTB en lieu et place des anciens syndicats de bassin versant et par transfert de la convention à l'EPTB. Enfin, en prévision de remboursement de trop versés sur l'ensemble des 5 anciens syndicats, un montant de 150 000 € est prévu au chapitre des dépenses exceptionnelles. A noter également le virement à la section d'investissement pour 207 513 €.

Détail des inscriptions nouvelles en fonctionnement :

FONCTIONNEMENT				
Dépenses fonctionnement				
022	NA	Dépenses de fonctionnement imprévues	411 954,07	
Sous total chapitre 022			<b>411 954,07</b>	
611	Socle	Prestations de service	36 000,00	Séminaire + presta info unité&siège
617	Socle	Etude et recherche	25 000,00	Etude schéma informatique
617	UGVO	Etude et recherche	22 500,00	Etude complémentaire protocole UGVO
617	UGVE	Etude et recherche	102 500,00	Etude complémentaire protocole UGVE
6168	Socle	Primes d'assurances générales adm	2 000,00	Assur matériel socle
6226	UGVO	Autres honoraires, conseils ...	30 000,00	prestation compl protocole UGVO
6226	UGVE	Autres honoraires, conseils ...	52 500,00	prestation compl protocole UGVE
Sous total chapitre 011			<b>270 500,00</b>	
6574	UGVE	Subvention droit privé	140 000,00	Reversement subventions PSE
sous total chapitre 65			<b>140 000,00</b>	
673	UGVE	Annulation recettes sur exercice antérieurs UGVE	90 000,00	Annulation trop reçu subventions UGVE
673	UGVO	Annulation recettes sur exercice antérieurs UGVO	60 000,00	Annulation trop reçu subventions UGVO
sous total chapitre 67			<b>150 000,00</b>	
Total Dépenses Réelles de fonctionnement			<b>972 454,07</b>	
23	NA	Virement à la section d'investissement	207 518,93	
Total Dépenses d'ordre de fonctionnement			<b>207 518,93</b>	
<b>Total des Dépenses de FONCTIONNEMENT (R+O)</b>			<b>1 179 973,00</b>	
Recettes fonctionnement				
002	NA	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	713 623,16	
74718	UGVE	Subvention Etat et organisme nationaux	139 999,84	Versement des avances PSE
74718	UGVE	Subvention Etat et organisme nationaux	166 000,00	Complément subvention protocole UGVE
74718	UGVO	Subvention Etat et organisme nationaux	27 000,00	Complément subvention protocole UGVO
7472	UGVE	Participation Région Bretagne	31 000,00	Complément subvention protocole UGVE
7472	UGVO	Participation Région Bretagne	10 000,00	Complément subvention protocole UGVO
74758	UGVE	Groupements de collectivités	79 350,00	Complément subvention protocole UGVE
74758	UGVO	Groupements de collectivités	13 000,00	Complément subvention protocole UGVE
sous total chapitre 74			<b>466 349,84</b>	
<b>Total Recettes FONCTIONNEMENT</b>			<b>1 179 973,00</b>	

**Le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, soit à 809 voix sur 809, le budget supplémentaire du Budget Principal et autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Pour extrait conforme,**

**Le Président d'Eaux & Vilaine**

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.*

**DCS N° 2022-25**

**Jean-François MARY**